

Questions orales

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, le député a posé au moins dix ou douze questions.

M. Baker (Nepean-Carleton): Répondez à au moins l'une d'entre elles.

M. Fox: Il a demandé entre autres choses, pourquoi je ne retournais pas tout de suite devant le comité. Contrairement au député, je ne vois aucune utilité à me présenter devant le comité avant que le cabinet décide . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous avez eu deux ans pour agir.

M. Fox: . . . si des amendements s'imposent ou non. Une fois cette décision prise, le gouvernement annoncera ses intentions en ce qui concerne un projet de loi sur l'accès à l'information, que nous ferons revenir du comité en temps utile.

J'ai dit au député la semaine dernière que le cabinet est actuellement saisi de la question. Il ne sert à rien de retourner devant le comité tant qu'on n'aura pas décidé de lui soumettre des amendements; nous lui ferions simplement perdre son temps.

* * *

● (1150)

LE LOGEMENT**LE RÔLE DE LA SCHL DANS LE RENOUVELLEMENT DES HYPOTHÈQUES POUR LES MAISONS ISOLÉES À LA MOUSSE D'URÉE-FORMALDÉHYDE**

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'habitation. Je voudrais quelques éclaircissements. Est-il vrai que la Société canadienne d'hypothèques et de logement doit garantir tous les renouvellements d'hypothèques pour des maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde? Si telle est la politique du gouvernement, la SCHL en a-t-elle été avisée et s'y conforme-t-elle?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je répondrai oui.

ON DEMANDE D'ENJOINDRE AUX BANQUES DE RENOUVELER LES HYPOTHÈQUES

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président il semblerait que des personnes ayant demandé un renouvellement d'hypothèque et dont la maison est isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde se sont heurtées à des hésitations et, dans certains cas, à des refus de la part des banques, quelle que soit la nature de la garantie. Ma question supplémentaire s'adresse donc au ministre des Finances, de qui relèvent les banques. A-t-il demandé à l'inspecteur général des banques d'informer celles-ci qu'elles sont tenues moralement et, je l'espère, aux termes de la loi et des directives gouvernementales, d'accepter la garantie offerte par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour toute demande de renouvellement d'hypothèques présentée par une personne ayant eu le malheur d'acheter une maison isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde? Sinon, compte-t-il le faire?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, après avoir entendu

les propos du député, je verrai avec l'inspecteur général des banques ce qu'il convient de faire dans les circonstances.

* * *

LA CONSTITUTION**LES INVITÉS À LA CONFÉRENCE SUR LES DROITS DES AUTOCHTONES**

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, dans sa réponse au député de Wetaskiwin, le premier ministre a laissé entendre que les gouvernements provinciaux auront quelque chose à voir dans le choix des représentants des peuples autochtones à la prochaine conférence constitutionnelle. Dans une lettre datée du 8 mars 1982, le premier ministre m'affirmait que le NIB, l'ICNI et le NCC représenteraient tous les autochtones du Canada à la conférence. De quel droit les gouvernements provinciaux décideraient-ils qui représentera les autochtones à la conférence? En outre, quels organismes le gouvernement a-t-il l'intention d'inviter à la conférence?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, pour ce qui concerne le gouvernement fédéral, nous voulons toujours que des représentants de ces trois organismes nationaux soient présents pour discuter de modifications constitutionnelles. Le député demande en outre quel est là-dedans le droit des gouvernements provinciaux. Le député n'ignore pas que la Constitution ne peut aucunement être modifiée sans un certain appui des gouvernements provinciaux. Il est donc naturel, pour toute conférence constitutionnelle, de consulter les gouvernements provinciaux sur le choix de la date, comme je l'ai dit hier, des participants et des points à l'ordre du jour de la conférence.

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE SE RÉUNISSE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES AUTOCHTONES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, le premier ministre et tous les Canadiens savent maintenant que malgré leurs grandes envolées, les chefs indiens se sentent extrêmement blessés et s'estiment trahis. Il importe, selon moi, que le premier ministre montre l'exemple en rencontrant certains d'entre eux afin de contribuer à redonner aux Indiens un sentiment d'appartenance au Canada.

Le premier ministre s'est dit prêt à rencontrer des représentants des organisations nationales avant la tenue de la conférence constitutionnelle afin de discuter de l'organisation de celle-ci. Le premier ministre organisera-t-il cette réunion plus tôt et renoncera-t-il à exiger que les trois organisations nationales aboutissent à un certain consensus, puisqu'elles représentent chacune des tribus différentes et ont des points de vue différents?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député juge souhaitable que notre gouvernement montre l'exemple. Je voudrais lui faire remarquer que c'est ce même gouvernement qui a, pour la première fois dans notre histoire, inscrit les droits des autochtones dans la constitution. La seconde étape de la reconnaissance des droits des autochtones consiste à définir les limites précises de ces droits constitutionnels et elle sera abordée, nous l'espérons, lors de la conférence fédérale-provinciale que la constitution nous oblige à